

1.

Débitrice: **Garage et Carrosserie de l'Autoroute Morges SA**, En Riond-Bosson, 1110 **Morges**
2.

Date du sursis concordataire provisoire: 07.04.2004
3.

Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois
4.

Commissaire provisoire: Patrice Lambelet chez BfB Fidam révision, avenue Jomini 8, CP 156, 1000 Lausanne 9
5.

Remarques: Par décision du 7 avril 2004, la présidente du Tribunal d'arrondissement de la Côte a accordé un sursis concordataire provisoire de deux mois dès le 7 avril 2004, ordonné la suspension des poursuites, et statuera en son audience du mardi 22 juin 2004 à 10 heures 30 sur la requête de sursis concordataire déposée par Garage et Carosserie de l'Autoroute Morges SA à Morges.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation de la société débitrice.
Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon
(02214436)